

Quelle attitude adopter quand votre manager vous propose une mission « sanction » ?

Nous entendons par « mission sanction » une mission qui demande des compétences bien inférieures aux vôtres, voire sans aucun rapport avec l'informatique, ou qui vous demande un temps de trajet bien supérieur au temps de trajet de votre domicile au lieu de travail habituel ou de rattachement.

Si une telle mission vous est proposée, votre manager essaiera toujours d'obtenir de votre part un écrit précisant que vous la refusez (parfois il vous dira même à l'oral « ne t'en fais pas tu me fais juste un mail comme quoi cette mission ne te convient pas et c'est bon ! »). Seulement ces mails de refus ne sont utiles que dans le cadre d'une procédure de licenciement...

Ne soyez pas dans le refus mais dans le questionnement ! Il est très important de connaître pourquoi votre manager vous envoie sur une telle mission alors questionnez le ! Il est mieux de lui faire réaliser qu'il commet une erreur d'affectation plutôt que lui donner par votre refus un élément qui pourrait vous porter préjudice. **Mais surtout faites le par écrit !** N'oubliez jamais que les paroles s'envolent et les écrits restent.

Voici quelques exemples de question que vous pourrez poser :

- *Pourquoi me positionnez-vous sur une mission bien en dessous de mes compétences, pouvez-vous me dire quelles mesures seront mises en place pour maintenir mes compétences le temps de la mission ?*
- *Le temps de trajet pour me rendre sur la mission dépasse de plus de 1h mon temps de trajet habituel vers mon lieu de travail habituel, comment sera rémunéré ce temps de travail supplémentaire ?*
- *Cette mission m'apparaît comme une sanction, pouvez-vous me préciser les choix qui vous ont conduit à me la proposer ?*

Mais surtout, prenez contact avec votre organisation syndicale sans attendre pour vous faire conseiller. Sachez que votre organisation syndicales Force Ouvrière a d'excellents résultats en matière de conciliation, nos compétences juridiques font que nos dossiers sont très bien construits et même si les bruits de couloir laissent entendre qu'il n'est pas possible de négocier avec Computacenter, bien même si cela est difficile, nous y arrivons et la direction n'a, à ce jour, jamais essayé de sanctionner un salarié que nous avons défendu.

Vous souhaitez avoir plus d'information sur les missions « sanctions » ?

Vous rencontrez un problème juridique et vous souhaitez qu'il fasse l'objet du prochain point d'inFO ?

Vous souhaitez participer aux élections professionnelles à nos côtés ou simplement nous soutenir ?

Contactez-nous à contact@fo-computacenter.fr ou au 06 50 74 19 69